
Rapport de la commission des sports du 9 novembre 2022

Rapporteuse : Maria GAULIN

**PETITION PE 173 – 22.04 POUR UN SKATE PARC CENTRE A VERNIER-VILLAGE
et M 161 - 22.03 POUR UN ESPACE D'ACTIVITE PLUS CENTRE**

Audition d'une délégation des signataires de la pétition

Une pétitionnaire explique que cette pétition a pour but de demander l'installation d'un skate parc centré sur le parking des Ranches. Ce qui pourrait animer le village en toute sécurité pour les enfants et adolescents.

Elle rappelle également que ce sport est également ouvert aux porteurs de patins à roulettes et trottinettes. Etant donné que les jeux actuels sont éloignés, les pétitionnaires souhaitent un lieu plus central, comme le parking situé à l'école des Ranches.

Elle explique qu'étant donné que la ville de Vernier favorise le sport, en évoquant le chèque famille, ce projet a du sens. Elle ajoute qu'une autre pétition demandant un skate parc, circule à Vernier.

Un autre représentant présent des pétitionnaires relate son parcours en bus jusqu'à Plainpalais pour pouvoir aller faire du skate. Un autre pétitionnaire ajoute qu'il y a une grande communauté de skaters à Vernier. Ce projet permettrait également aux jeunes de faire connaissance avec les élèves de l'école allemande.

Le dépositaire de la pétition ajoute que ce projet peut apporter de la vie dans le village.

La Présidente (SOC) remercie les invités et ouvre la discussion.

Une commissaire (LE CENTRE-VL), bien que favorable à l'idée, pense qu'il faudrait trouver un autre endroit que le parking de l'école des Ranches à cause du bruit que cela pourrait engendrer.

Un pétitionnaire répond que le skate parc ne sera pas utilisé pendant les heures d'école.

Cette commissaire (LE CENTRE-VL), demande quelles seraient les dimensions. Le dépositaire de la pétition répond que les dimensions n'ont pas été estimées mais que ce skate parc serait destiné même pour les débutants.

Une commissaire (VERT.E.S), demande si le skate parc sera fait en bois ou en béton.

Un pétitionnaire lui répond qu'ils préfèrent une structure démontable.

Un commissaire (UDC) demande la raison du démantèlement de l'ancien skatepark.

Un conseiller administratif (SOC), répond qu'il n'était plus dans les normes et qu'il pourra répondre aux questions après le départ des pétitionnaires.

Une commissaire (VERT.E.S), se pose la question sur l'ambiance dans les skatepark. Le pétitionnaire lui répond que l'ambiance est très bonne.

La Présidente (SOC) remercie les invités et leur demande de partir.

La Présidente (SOC) donne la parole à un commissaire, motionnaire (VERT.E.S).

Il indique que la motion n'était pas forcément orientée skatepark, il souhaite surtout un workout, comme par exemple une patinoire ou autre chose derrière le stade de foot. Comme cela avait été mentionné. Il ajoute qu'il pensait plutôt à un endroit plus centré, comme la descente qui se trouve à côté de la pizzeria afin que les parents puissent surveiller leurs enfants. Il invite les commissaires à accepter cette motion.

La Présidente (SOC) remercie le commissaire motionnaire (VERT.E.S), et donne la parole à Mme PILLONEL, Cheffe du service des sports (SSP). Elle rappelle les textes de la motion et de la pétition.

Mme PILLONEL précise qu'une étude a été faite sur l'emplacement de l'ancien skatepark (près du stade de Vernier). Il en résulte qu'il est inadapté aux enfants car il se trouve, entre autres, à côté d'une route principale et qu'il y a beaucoup de nuisances sonores. Après consultation de la population, on comprend que les parents souhaitent plutôt un pumptrack-skatepark dans un lieu plus adapté.

Elle ajoute que le parking devant l'école des Ranches est utilisé par les collaborateurs des écoles et du DIP, par de la Ville de Vernier, mais également par les forains. On ne peut donc pas supprimer ce parking. De plus, il pourrait accueillir des bornes électriques.

Elle propose donc un emplacement situé juste à côté du parking (entre les deux écoles).

Cet emplacement serait centré, sans devoir supprimer le parking.

Proposition de jeux :

Mme PILLONEL présente les différences entre le pumptrack et le skatepark. Le pumptrack demande un petit niveau. Il est accessible à tous les âges, il est ludique. Sa construction est rapide (entre 5h et 10h), son coût est moindre par rapport à la construction d'un skatepark. Il peut être également utilisé par les vélos, trottinettes ou

patins à roulettes. Il a un revêtement antiglisse pouvant être utilisé en toute sécurité. La surface convoitée pour l'installation est de 750m². Elle propose d'aménager également un espace de vie avec des bancs et des tables de pique-nique, ainsi qu'une fontaine à eau. Le délai de livraison est de 2 à 4 mois et il est garanti deux ans. Son prix serait de CHF 50'000.00, en rajoutant les travaux, les tables de pique-nique, la fontaine à eau, l'aplanissement de la surface, on arriverait à un total de CHF 206'000.00. Elle nous informe qu'un montant de CHF 600'000.00 est prévu au PPI pour l'aménagement sportif au stade de Vernier.

La Présidente (SOC) remercie Mme PILLONEL pour sa présentation et elle ouvre la discussion.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) félicite Mme PILLONEL mais s'inquiète pour la proximité de la route.

M. STAUB, Conseiller administratif, explique qu'une zone de sécurité est prévue pour éviter tout accident. Il précise que les commissaires ne doivent pas voter sur un projet précis. Un projet plus complet devra être voté.

Un commissaire (UDC) propose un autre emplacement situé entre la poste et l'école.

M. STAUB répond que certains terrains appartiennent à la Poste. Il ajoute qu'un projet d'agrandissement de l'école est prévu.

Une commissaire (LE CENTRE-VL) demande des explications concernant le montant de CHF 600'000.00 évoqué. M. STAUB répond que le PPI est le résultat d'une volonté politique du Conseil administratif sur lequel le Conseil municipal ne vote pas. Le montant de CHF 600'000.00 n'a pas été voté. Il ne s'agit d'un montant inscrit dans le cadre de la planification. Une commissaire (VERT.E.S), espère que cela pourra aboutir. Une commissaire (PS) veut connaître la date du sondage. Mme PILLONEL lui répond que c'était en 2021.

M. STAUB précise que malgré peu de réponses, ils se sont aidés de professionnels.

Une commissaire (PS) demande quel est le nombre maximal des utilisateurs. Mme PILLONEL lui répond que plusieurs utilisateurs peuvent s'y trouver et tourner.

Un commissaire (UDC) se questionne sur le temps nécessaire à la construction afin que les jeunes actuels puissent l'utiliser. Pour M. STAUB, le délai serait de 1 à 2 ans. Dès lors, le commissaire (UDC) demande à ce qu'on se positionne rapidement.

Une commissaire (ALTERNATIVE) demande si le parc sera soumis à des heures d'ouvertures. M. STAUB lui répond que cette question devra être analysée. Par rapport au bruit, un conseiller (VERT.E.S), pense qu'un pumtrack sera moins bruyant.

En accord avec le motionnaire, M. STAUB propose de supprimer l'invite 1, et de transformer l'invite 2, ce qui permettrait de garder l'esprit de la motion. Il propose de la renvoyer au CA, liée à la pétition.

- **Vote envoi au Conseil administratif de la PE 173 - 22.04 Pour un skate parc centré à Vernier-Village.** L'envoi de la PE 173 - 22.04, Pour un skate parc centré à Vernier-Village, au Conseil administratif est accepté par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.
- VOTE amendement M 161 - 22.03

Suppression de l'invite 1 : Travailler à redessiner l'espace skate parc et les autres espaces en s'assurant de consulter des experts sur le sujet et d'intégrer au maximum les usagers.

Modification de l'invite 2 qui devient : Créer un espace de pumtrack devant l'école des Ranches (entre l'école des Ranches et l'ancienne Mairie).

- Vote amendement :

L'amendement à la M 161 - 22.03 Pour un espace d'activité plus centré est accepté par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

VOTE M 161 - 22.03 amendée

- Vote M 161 - 22.03 amendée

La M 161 - 22.03 Pour un espace d'activité plus centré, amendée, est acceptée par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.

Fin des points 2 et 3 : 19h30